

Avis du Collectif Climat du Voironnais sur le projet de RLP

La lecture du rapport de présentation est très instructive. Il relève de nombreuses infractions au RLP existant et la non conformité au RNP.

- Pour obtenir de rapides et réelles améliorations il est nécessaire d'engager au plus tôt des actions de sensibilisation et de communication en direction des habitants et des annonceurs, avant de renforcer les moyens de contrôle.
- Il faut constater que les commerces en grandes surfaces, installés hors centre ville profitent largement de la possibilité d'enseignes et de panneaux publicitaires de plusieurs m². Ce n'est pas le cas du commerce de centre-ville, qui doit vivre et se développer : parce qu'il participe au plaisir de la ville et parce qu'il permet de faire des achats bien plus souvent à pied , ou en bus, qu'en voiture, donc moins énergivore. Réduire drastiquement la surface et le nombre de ces grandes enseignes, sera un premier pas pour ré équilibrer la concurrence entre commerce de centre ville et grandes surfaces.
- Le 2eme constat est le développement très rapide des publicités lumineuses et numériques, sur tous supports, en tous lieux. De par leur intensité lumineuse et la mobilité des images et des couleurs, que ce soit par rapport au paysage, à la sécurité, à la santé, à l'environnement et à la dépense énergétique elles ont vraiment tout faux. Elles doivent être obligatoirement limitées en durée (extinction sans délai hors des périodes d'activité) , en surface, en nombre, en supports (abribus), et ce dans toutes les zones, ZP3 comprise.

Voiron , le 20 Octobre 2022